

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 33 (1975)

Heft: 4

Artikel: L'Europe face au pétrole

Autor: Undritz, Nils

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-137473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Europe face au pétrole

Me Nils Undritz,
directeur-adjoint,
Union pétrolière,
Zurich

I. INTRODUCTION

J'ai éprouvé quelques difficultés à placer mon analyse dans le cadre général du thème proposé : « Les aspects techniques de la construction de l'Europe. » J'ai choisi pour ma part le sujet « le pétrole face à l'Europe ». Si l'on considère les réserves mondiales, on constatera que l'Europe, en ce qui concerne le pétrole, n'a pratiquement rien à dire. Le pétrole se trouve là où on ne le consomme pas. Il doit être transporté sur de longues distances. Vu l'ampleur — le pétrole constitue environ la moitié de toutes les marchandises transportées sur mer — et vu le risque énorme du capital investi — un sur 10 forages seulement découvre un champ économiquement exploitable — de grandes sociétés transnationales ont vu le jour. Quelques-unes sont d'origine américaine, d'autres ont leur siège en Europe comme Shell, BP, la Compagnie française des pétroles (Total), l'ENI (Agip) ou la Pétrofina (Fina). Mais par la nature même du pétrole, elles sont actives dans le monde entier. Et si, dès la fin de la dernière décennie, on a trouvé du pétrole en mer du Nord — zone européenne — ce sont aussi bien les sociétés européennes que les compagnies américaines qui s'y sont installées. Dans ce contexte, il y a lieu de relever qu'un regroupement de sociétés pétrolières sur base strictement européenne, ne serait certainement pas toléré par les autorités cartellaires. D'autre part, les gouvernements norvégien et britannique — les premiers concernés — n'ont guère adopté jusqu'à ce jour une attitude particulièrement européenne.

Ainsi vais-je traiter surtout le thème suivant : quels sont les aspects actuels et futurs de la dépendance de l'Europe face au pétrole ? Ceci comprend deux volets : les états de faits actuels et futurs (consommation, réserves, mer du Nord) d'une part, et ce que font nos gouvernements dans le domaine du pétrole (Agence internationale de l'énergie, la Communauté économique européenne, accords bilatéraux) d'autre part.

II. L'EUROPE ET LA MER DU NORD

L'Europe occidentale, en 1974, consommait 700 millions de tonnes de pétrole, soit 25 % de la consommation mondiale. Par contre, la même Europe ne produisait que 16 millions de tonnes, soit ½ % de la production mondiale ou 2,3 % de sa propre consommation. Le solde, soit 97,7 %, a dû être importé, notamment du Moyen-Orient

et de l'Afrique du Nord. On ne peut mieux illustrer la dépendance de l'Europe face à l'étranger, surtout si on tient compte du fait que le pétrole couvre presque les deux tiers des besoins totaux d'énergie primaire en Europe. Y a-t-il moyen d'échapper à cette emprise ?

Beaucoup d'espoirs s'attachent à la mer du Nord. Que pouvons-nous attendre d'elle ?

Depuis 1937 déjà, on savait que la mer du Nord devait être comptée parmi les zones pétrolifères du monde. Des recherches allemandes donnaient des résultats scientifiques intéressants. Or, il a fallu attendre les succès hollandais de 1962, dans la province de Groningue, pour que l'Europe prenne conscience des richesses en gaz naturel et en pétrole que la mer cachait « ante portas ». Cependant, de longues années devaient passer encore jusqu'à ce que les travaux concrets démarrent vraiment. En effet, les frontières entre les Etats riverains n'étaient pas déterminées et la Convention internationale de Genève de 1958 — prévoyant l'exploitation par les Etats riverains de ressources naturelles dans la mer jusqu'à une profondeur de 200 m — n'est entrée en vigueur qu'en 1964. Aussi les différentes législations nationales devaient-elles régler l'octroi des concessions et préparer les bases d'une participation éventuelle du gouvernement ou d'une entreprise étatique.

Depuis lors — tout au moins partiellement et pour les zones les plus importantes — des centaines de forages ont été entrepris dès 1964. Une année plus tard, des nappes gazifères étaient localisées près de la côte anglaise, qui sont entre-temps entrées en production pour alimenter une partie des centrales thermiques électriques de la Grande-Bretagne.

Le pétrole se fit attendre jusqu'en 1969, les Norvégiens découvrant alors le fameux champ d'Ekofisk. Peu après arrivèrent les Anglais, avec « Forties », « Argyll » et d'autres encore. Aujourd'hui, on lit presque chaque jour dans les journaux qu'une nouvelle découverte importante a été faite et on s'y habitue. Il faut cependant bien se rendre compte que ces richesses « européennes » sont relativement modestes dans le contexte mondial. Au début de 1975, les réserves prouvées de pétrole de la mer du Nord atteignaient 3,2 milliards de tonnes. Cela ne représente que 3,3 % des réserves mondiales (97,1 milliards de tonnes). Pourtant, elles sont là et les chances sont bonnes pour en trouver davantage. Théoriquement, un tiers des besoins européens en pétrole pourrait être satisfait par la mer du Nord d'ici à 1985.

Or, du côté de la production, la situation pratique n'est pas du tout si rose. Dans les chiffres de la production européenne que j'ai cités plus haut pour 1974, seulement quelques centaines de milliers de tonnes proviennent de la mer du Nord (Norvège). L'exploitation sur une grande échelle a subi des retards importants. Les conditions climatiques de la mer du Nord — des vagues atteignent 20 m de haut et les vents soufflant à 200 km à l'heure — empêchent la pose de tours de production parfois pendant des mois entiers. La mise en production des champs anglais « Forties » et « Argyll » est attendue depuis 1973 déjà, mais nous pourrons nous estimer heureux si on obtient du pétrole en 1975 déjà. Une installation de forage en mer du Nord peut facilement dépasser une hauteur de 200 m (trois à quatre fois Notre-Dame de Paris) et un poids de 300 000 t. Elles peuvent coûter jusqu'à 250 millions de francs suisses. Il n'en faut pas plus pour se rendre compte que des limites d'ordre technique et

financier ne permettront jamais que les chiffres de production de la mer du Nord puissent se mesurer à ceux du Moyen-Orient.

Aussi ne faut-il pas oublier que, pour la production d'énergie équivalant à un baril (159 l) de pétrole par jour, il faut calculer approximativement avec des besoins en capitaux de 250 à 500 \$ pour du brut aux conditions du Proche-Orient, mais de 6000 \$ pour du brut aux conditions de la mer du Nord, soit 12 à 24 fois plus. Ce sont ces chiffres qui paraissent aussi justifier l'idée d'un prix minimum du pétrole, car le risque de pratiquer pendant une certaine période un prix de dumping paralyserait des investissements élevés (encore que les taxes et les prélèvements des Etats producteurs sont tels qu'ils devraient les réduire d'une manière presque irréelle pour obtenir un effet de dumping).

En évaluant les possibilités de production de la mer du Nord, il faut également tenir compte — à part les données techniques — de l'attitude des gouvernements concernés, en l'occurrence de la Norvège et de l'Angleterre. La tendance qui semble être la plus forte en Norvège, c'est de ne pas provoquer un « boom » pétrolier, qui ne saurait être assimilé par la population. Dès lors, les Norvégiens n'entendent pas développer la production dans leur zone jusqu'aux limites du possible. Les autorités compétentes visent une production annuelle de 60 millions de tonnes dès 1980, alors que les experts sont d'avis que le double serait réalisable. Cette restriction voulue explique aussi l'attitude quelque peu isolationniste des Norvégiens. Ils n'ont pas pleinement adhéré au programme international de l'énergie ; une sorte « d'association » leur suffit.

Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, la situation est différente en ce sens que le gouvernement a besoin d'argent. Il a donc intérêt à ne pas trop freiner la production. C'est pourquoi le ministre britannique de l'Energie, Eric Varley, ne cesse de déclarer que, jusqu'en 1982 en tout cas, aucune restriction à la production n'est prévue. Ultérieurement, une telle restriction ne devrait pas dépasser 20 %. Le gouvernement espère ainsi que l'approvisionnement pétrolier du pays sera autonome dès 1980, ce qui veut dire que 100 millions de tonnes de brut devraient être produits annuellement. Mais le gouvernement entend tout de même obtenir le plus tôt possible un certain contrôle sur les investissements en mer du Nord et c'est pourquoi il a déposé au Parlement un projet pour un « Petroleum and Submarine Pipeline Bill », qui lui donnerait un droit de prélèvement fiscal et une participation de 51 % aux champs pétroliers. Le Royaume-Uni, contrairement à la Norvège, a pleinement adhéré au programme international de l'énergie.

III. LES GOUVERNEMENTS ET LE PÉTROLE

Nous avons pu constater que le pétrole de la mer du Nord représente pour nous, Européens, une ressource appréciable en puissance, mais limitée. Nous resterons dépendants. Dès lors, il est légitime que les gouvernements s'en occupent, vu l'importance de l'or noir pour notre vie quotidienne. Je vais essayer de tracer les grandes lignes des activités gouvernementales en Europe dans le domaine pétrolier sur le plan

de la politique collective et des accords bilatéraux. J'ajoute, pour éviter tout malentendu, que je parle comme représentant de l'économie. En tant que Suisse, j'essayerai de rester neutre.

a) Les collectivités internationales

Le programme international de l'énergie

Le 18 novembre 1974, les pays industrialisés de l'Occident — sauf la France — ont conclu un accord relatif à un programme international de l'énergie. Cette convention est née sous l'impression, ou mieux sous le choc des événements de l'automne/hiver 1973. Les effets sur la politique des gouvernements, voire sur notre philosophie de l'économie politique, ont une portée énorme, presque révolutionnaire. Jusqu'à présent, la satisfaction des besoins était considérée comme le but numéro un à atteindre : les besoins déterminaient le rythme de la production. Or, depuis l'automne 1973, depuis qu'on a reconnu que les possibilités de la production ne pouvaient pas dépasser les limites de ce monde, qu'on a pris conscience de la *finalité*, on ose pour la première fois s'attaquer à la consommation, bien que les tentatives dans ce domaine soient encore très timides et réservées aux cas de crise. En effet, la plupart des gouvernements — peu importe leur couleur politique — estiment qu'il est plus aisé de régner avec des consommateurs satisfaits qu'avec des gens matériellement frustrés.

Voici les éléments les plus importants du programme international de l'énergie, tels qu'ils sont aussi contenus dans le message du Conseil fédéral au Parlement concernant la participation de la Suisse :

- programme d'action, pouvant être réalisé immédiatement, destiné à faire face à de nouvelles situations de pénurie des approvisionnements en pétrole ;
- un système d'information relatif au marché pétrolier international et un mécanisme de consultation avec les compagnies pétrolières ;
- un programme de coopération à long terme dans le domaine de l'énergie en vue de réduire la dépendance des pays participants à l'égard du pétrole importé ;
- des mesures visant à promouvoir des relations de coopération avec les pays producteurs de pétrole et avec les autres pays consommateurs de pétrole.

L'Agence internationale de l'énergie, institution autonome de l'OCDE, destinée à mettre en œuvre le programme, travaille depuis quelque dix mois maintenant. Selon son directeur, M. Lantzke, l'Agence doit encore fournir la preuve de son fonctionnement. Jusqu'à présent, un système commun pour l'approvisionnement en cas de crise a pu être élaboré. Il prévoit :

- *l'obligation de constituer des réserves de pétrole* pour 60 jours de consommation normale, 90 jours ultérieurement (la Suisse détient des réserves obligatoires pour une demi-année, sans parler des stocks de manœuvres des entreprises pétrolières) ;

- la *restriction à la consommation* par le biais de mesures nationales (en Suisse : cartes d'essence par exemple) ;
- la *répartition du pétrole* disponible selon un mécanisme automatique, signe caractéristique du programme. Il faut dire ici que la Suisse ne serait pas mise dans l'obligation de céder une partie de ses stocks à l'étranger ; elle aurait tout simplement droit à des allocations différées dans le temps par rapport aux pays qui détiennent peu de réserves ou qui ne peuvent pas compter sur une production intérieure. Aussi faut-il avoir pris des mesures de restriction à la consommation avant d'obtenir quoi que ce soit — condition également retenue par le Fonds de soutien de l'OCDE (le « filet de sécurité »), constitué il y a peu de temps à Paris (la France en faisant partie d'ailleurs).

En ce qui concerne le système d'information relatif au marché pétrolier international (il s'agit surtout de connaître les prix effectivement payés pour le pétrole par les filiales des compagnies internationales ou par les importateurs indépendants des différents pays membres, facteur très important pour éviter que le pétrole ne soit trop dirigé vers un pays qui paye le meilleur prix), les travaux de l'Agence ont bien progressé et les différentes sociétés sont disposées, dans la mesure du possible, à fournir les renseignements demandés.

Pour ce qui a trait à la coopération à long terme en vue de réduire la dépendance des pays participants à l'égard du pétrole importé, l'OCDE a décidé que, pour 1975, l'importation de pétrole des pays membres ne devrait pas être inférieure à 10 % par rapport à 1973. Ce but devrait être relativement aisé à atteindre, à condition qu'il ne fasse pas trop froid, vu que 1973 était une année de surimportation et que la consommation en 1974 a déjà diminué de 7 % en Europe. A long terme, la dépendance par rapport au pétrole ne pourra être réduite que par des moyens indirects, comme le développement des énergies nucléaire, solaire et autres. Chaque pays poursuit sa propre politique et les fruits ne pourront être récoltés que plus tard.

En ce qui concerne les relations de coopération avec les pays producteurs et les pays consommateurs de pétrole, je renvoie aux nouvelles de presse relatives à la Conférence préparatoire de l'énergie à Paris, il y a quelque temps.

Pour moi, l'intérêt du programme international de l'énergie réside surtout dans le fait de pouvoir disposer d'un mécanisme automatique en cas de crise, qui se fonde sur la solidarité. La répartition des droits de vote est telle qu'aucun pays ne dispose d'un droit de véto.

L'avenir montrera si le programme et son Agence seront efficaces. Il est vrai, les critiques ne manquent pas, surtout celles qui disent que le programme se rapproche d'un cartel des consommateurs et qu'un tel cartel — par la loi de l'« *actio et reactio* » — cimenterait le cartel tout-puissant des pays producteurs du pétrole (OPEP).

Aussi y a-t-il lieu de constater qu'une partie de la responsabilité assumée jusqu'à présent par les compagnies pétrolières est transférée à l'Etat — aux gouvernements consommateurs en ce qui concerne l'allocation du pétrole en période de crise, et aux gouvernements producteurs en ce qui concerne la participation aux concessions détenues par les sociétés pétrolières et l'éventuelle nationalisation de ces concessions.

La Communauté économique européenne

A la fin de l'année passée, la Commission de la Communauté a fait connaître ses options pour une politique énergétique. Les ministres de l'énergie des Neuf n'ont retenu que les parties les moins offensives, touchant le moins possible aux compétences nationales des pays membres, notamment de ceux qui possèdent du pétrole ou du gaz naturel. Ainsi, pour le moment, la politique énergétique du Marché commun ne représente pas plus qu'un simple programme, sans véritable plan d'action (contrairement au système d'allocation de crise de l'OCDE). Les points les plus importants sont :

- réduire en 1975 la consommation de pétrole de 9 % par rapport à 1973 (en quasi-analogie avec le programme d'allocation qui prévoit 10 %) ;
- diminuer la part du pétrole dans la consommation énergétique globale de 61,4 % aujourd'hui à 41 % en 1985, en augmentant la part du gaz naturel de 12 à 20/23 % et celle de l'énergie nucléaire de 1,4 à 13/16 % (= multiplication de la capacité actuelle par le facteur 17) ;
- pousser des projets communs (22 en tout) dans l'industrie pétrolière, notamment la prospection « off-shore » par l'industrie française et l'augmentation de la capacité de stockage ; à cet effet un crédit de 44,5 millions d'unités de compte européennes a été autorisé ;
- programme commun pour une application plus rationnelle de l'énergie — très à la mode — qui doit ramener le taux d'accroissement annuel de la consommation énergétique à 3 %.

Il est évident que la politique énergétique du Marché commun se trouve dans sa phase initiale, à l'ombre du programme d'allocation de crise. Plusieurs réunions des ministres des Neuf, qui devront surmonter leur nationalisme, seront nécessaires pour concrétiser cette politique.

Avant de terminer ce paragraphe sur les collectivités internationales, et pour être complet, il faut mentionner que la *Commission économique pour l'Europe des Nations Unies* a également fait une étude sur l'énergie, surtout sur les possibilités d'économie. Elle a principalement étudié les pertes d'énergie et propose les mesures habituelles, déjà bien connues, comme la construction de centrales de chauffage à distance, le développement des transports publics, l'introduction de limites de vitesse plus sévères, la production de nouveaux moteurs, etc. La Commission estime ainsi que le degré de rendement de l'utilisation énergétique pourrait être augmenté d'un tiers environ en Europe.

Nous constatons donc que plusieurs collectivités internationales s'occupent simultanément des problèmes énergétiques. Un certain double emploi ne peut être nié. Cela provient certainement du fait que les différents gouvernements n'entendent pas s'engager d'une manière trop forte dans une politique internationale sur l'énergie à long terme et qu'on préfère pouvoir recourir à tel organisme plutôt qu'à un autre, selon ce qui convient le mieux à un moment donné.

b) Les accords bilatéraux

Si le conseiller fédéral Ritschard a pu dire récemment que les sociétés pétrolières gardaient le secret de leur politique des prix comme une bonne famille bourgeoise surveillait sa fille devenue adulte, alors je puis dire qu'il en va de même en ce qui concerne les gouvernements des Etats consommateurs et les accords bilatéraux avec les Etats producteurs. Effectivement, ces accords bilatéraux sont traités confidentiellement et, en principe, on ne révèle que les éléments les plus généraux. Cela me permet tout de même d'évoquer le cadre dans lequel évoluent les accords bilatéraux. Il nous faut distinguer, du point de vue des Etats consommateurs, entre trois différents types :

1. *Le gouvernement s'engage directement dans les relations commerciales* entre son pays et un autre. Dans ce cas-là, l'Etat intervient aussi directement dans la distribution du pétrole par le biais d'une entreprise étatique ou en participant à une société nationale. Prenons la France. Nous savons que son gouvernement s'engage directement dans la vente des produits de l'industrie française. La France dispose d'une entreprise étatique du pétrole, l'« ELF-ERAP », et l'Etat détient une participation minoritaire importante dans la Compagnie française des pétroles (Total). Ce fait permet à la France de conclure un accord comprenant des livraisons de pétrole brut d'une part — pris en charge par les entreprises nationales qui disposent de toute l'infrastructure (bateaux, raffineries, etc.) — et la vente de produits industriels français d'autre part. Ainsi un accord d'une durée de dix ans va être conclu tout prochainement entre la France, représentée par son premier ministre, et l'Arabie saoudite, représentée par son prince héritier ; cet accord prévoit des fournitures de pétrole provenant de l'Aramco, tombée sous le contrôle de l'Etat saoudien, d'une part, et la livraison de matériel et d'équipements français nécessaires au projet de développement du royaume arabe d'autre part. Dans un tel type d'accord bilatéral, on détermine d'ordinaire le prix et la quantité du pétrole vendu, bien qu'en l'occurrence les responsables soient très discrets à cet égard. A part la France, l'Italie se trouve dans une situation semblable. L'Ente Nationale dei Hydrocarburi (ENI-AGIP) est une société étatique très puissante, qui dispose également de toute l'infrastructure nécessaire. Un accord analogue à celui mentionné ci-dessus a été conclu, il y a peu de temps, entre l'Italie et l'Arabie saoudite pour une durée de cinq ans. L'ENI s'apprête aussi à conclure un accord direct avec la NIOC (National Iran Oil Company), qui débouchera sur une holding dont les Iraniens détiendraient 50 %, et portant sur l'ex-réseau de Shell Italiana, soit 4500 stations-service et trois raffineries. En échange, l'Iran fournira à l'ENI de 12 à 15 millions de tonnes de brut par an. L'opération porterait sur presque un milliard de dollars. Cet accord pourrait consacrer l'entrée d'un pays producteur dans les opérations en aval de la production sur le marché européen.

2. *Le gouvernement laisse une partie de l'initiative des relations commerciales à l'économie, tout en disposant d'une entreprise nationale de pétrole.*

La République fédérale d'Allemagne est certainement l'exemple le plus intéressant de cette hypothèse-ci. Le Gouvernement allemand pratique une politique économique et commerciale très libérale. Il a tout de même estimé nécessaire de grouper sous son autorité une société pétrolière nationale puissante, afin d'acquérir une position forte dans les relations bilatérales. Ainsi la maison Gelsenberg — qui détient 57 % du capital

d'Aral, la première firme allemande de distribution, et 20 % de la capacité de raffinage allemande — a été plus ou moins intégrée à l'entreprise VEBA qui, elle, a des intérêts dans la chimie et le nucléaire. L'Etat allemand détient entre 40 et 50 % du capital-actions de ce nouveau groupe et il a l'intention de fournir une aide substantielle aux investissements. Par le biais de Deminex — liée à Gelsenberg — les Allemands ont acquis différentes concessions à l'étranger pour la recherche de pétrole.

Par contre, l'Allemagne ne pense pas conclure des accords bilatéraux avec les Etats producteurs, dans lesquels on fixerait la quantité et le prix du brut. Aussi l'industrie allemande conclut-elle des contrats directs avec des entreprises étatiques ou privées des Etats producteurs. Cependant, le Gouvernement allemand peut conclure, si nécessaire, des accords cadre avec un gouvernement d'un Etat producteur, qui contiendrait des clauses générales sur la coopération à long terme, des garanties d'investissements, etc. Un tel accord a été conclu avec l'Iran, mais il semble qu'il ne soit pas très satisfaisant.

3. L'initiative est laissée à l'économie privée, le *gouvernement ne jouant qu'un rôle très discret*.

C'est le cas de la Suisse. Les responsables de la politique commerciale extérieure suisse ne cessent d'affirmer qu'en ce qui concerne l'approvisionnement pétrolier de notre pays, la Suisse ne compte pas trop pousser la voie bilatérale, se concentrant plutôt sur une politique multilatérale telle qu'elle est poursuivie par le programme d'allocation de crise.

Cela n'empêche pas que nos autorités prennent des contacts avec des Etats producteurs, tels que l'Arabie saoudite ou l'Iran, afin « d'élucider la possibilité d'élargir les relations commerciales réciproques » et de traiter des questions d'ordre monétaires. La politique de la Suisse dans ce domaine n'est pas encore arrêtée définitivement, mais elle restera certainement très libérale. Aussi le commerce et l'industrie suisses, sous l'auspice de différentes organisations privées, comme les chambres de commerce ou le « Vorort » de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, ont-ils entrepris diverses démarches aboutissant à des contrats de livraison de produits suisses. Pour ne citer qu'un exemple, la maison Göhner — appartenant à l'Elektrowatt — va construire en Arabie saoudite des quartiers urbains entiers, ce qui n'est pas étonnant si on considère qu'il n'y a plus de place en Suisse pour de tels projets.

Cette politique très libérale s'explique aussi par le fait que la Suisse ne connaît pas de société pétrolière nationale importante. Il n'y a rien d'anormal à cette situation, puisque jusqu'à présent aucun pétrole n'a été trouvé sur notre territoire, ce qui ne veut pas dire qu'on ne le recherche pas — je parlerai dans un instant de la Swisspetrol — mais l'exemple de nos pays voisins comme l'Italie, la France ou l'Autriche, montre bien qu'il faut pouvoir recourir à une production indigène afin que le know-how nécessaire à une société nationale puisse se développer.

La Swisspetrol est une société holding regroupant huit sociétés filles responsables pour la recherche pétrolière dans leurs régions respectives. Pour la Suisse romande ce sont la S.A. des Hydrocarbures, Lausanne (elle date déjà de 1934), la Jura vaudois Pétrole S.A., Lausanne et la Jura bernois Pétrole S.A., Moutier. Malgré les 21 forages entrepris depuis 1958 et les 70 millions de francs dépensés, le pétrole ne coule pas

encore dans notre pays. Cela n'empêche pas que la structure de la Swisspetrol soit relativement compliquée. 141 entreprises suisses de l'industrie de la construction, de la chimie, de l'électricité, du gaz et de l'industrie des machines se partagent 71 % du capital-actions, alors que le reste se trouve aux mains de 17 banques suisses.

Un nouvel effort de recherche pétrolière est entrepris actuellement dans notre pays, la Swisspetrol ayant conclu un accord avec Shell, Esso et Aquitaine, accord par lequel ces compagnies avancent 90 % des fonds nécessaires, soit 100 millions de francs pour une campagne de recherche de 5 à 7 ans. Au cas où un champ pétrolier serait découvert, les frais d'exploration pour ce champ seraient remboursés, la Swisspetrol prenant alors en charge 51 % de la production. Ainsi le caractère suisse d'une production pétrolière éventuelle dans notre pays serait garanti.

En conclusion, on peut constater que le pétrole continuera à nous occuper pendant un certain temps encore et que son avenir sera tout aussi mouvementé que son passé. Espérons que les gouvernements européens prendront de sages décisions et que ce soit la solidarité qui l'emporte plutôt que le bilatéralisme.

